



Vivre à Arbin



Conseil Municipal

Réunions du Conseil

Lettre n°92.

Bien cher Albinus,

Lundi 24 juin s'est tenue la dernière réunion du Conseil Municipal avant la trêve estivale.

13 conseillers étaient présents, Mme Sénéchal a donné pouvoir à M. Dagnas et Mme Goncalvez est absente. Le Maire demande l'accord du Conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour : titularisation de Mme Debernardi dans le cadre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Accord à l'unanimité. Le Maire indique : « *A la réunion préparatoire les réponses ont été apportées aux questions on ne va donc pas s'éterniser* ». Ça au moins c'est clair !

1- Renouvellement de la convention ATESAT :

J'ai déjà eu l'occasion de t'expliquer de quoi il s'agissait. Pour faire court c'est un organisme dont le but est d'aider les petites Communes, tant sur le plan technique qu'au niveau des démarches dans un certain nombre d'interventions fixées par convention entre l'Etat et la Collectivité. Cotisation 2013 : **250€** (non repris dans le compte rendu). Accord à l'unanimité.

2- Emplois saisonniers : création de postes :

Le Maire sollicite l'accord du Conseil pour créer 4 postes sur juillet et août à raison de 15j chacun sur la base de 35h. Je passe sur les motivations, certains conseillers étaient, disons, curieux quant à la nature et au volume des tâches qui leur seraient confiées. Il y aurait de quoi faire, entretien tables et chaises des salles des fêtes, dont ponçage et vernissage, mise en place de graviers dans le cimetière, balayages de chemins. En août travaux dans l'école. L'encadrement sera assuré par le personnel communal. Le discours aurait-il changé ? Le Maire n'avait-il pas dit, en octobre 2011, que les Elus devaient davantage s'impliquer dans le suivi des emplois saisonniers ? Accord à l'unanimité.

3- Rapport annuel sur le service de l'eau et de l'assainissement :

Le compte rendu est lapidaire. En séance le Maire précise que la qualité de l'eau est bonne, le traitement par UV fonctionne bien (on ne saura jamais ce qu'il en est pour notre santé) mais on a rajouté du chlore pour un contrôle. Mais pour quelle raison ? Accord à l'unanimité.

4- Réhabilitation de la Cure : financement :

J'espère, Albinus, que tu as bien compris qu'il s'agissait de la transformation de l'ancienne Cure en nouvelle Mairie et accessoirement en locaux pour les associations. Il serait si simple de le dire clairement ! Le Maire remercie tous ceux qui s'occupent du suivi de ce chantier. Le coût total atteint **505 000€** ttc dont **56 000€** d'honoraires. (On connaît enfin le montant de l'appel d'offres de décembre). « *Le budget de la Commune étant très serré* », le Maire indique qu'il faut emprunter **350 000€** pour faire face. La Caisse des Dépôts doit faire une proposition. Enfin il faut régler rapidement le problème du carreleur dont la proposition ne semble pas satisfaisante. Accord à l'unanimité pour donner pouvoir au Maire afin de contracter cet emprunt. La fin des travaux devrait se situer à la mi-septembre.

5- Constitution d'un avocat/Affaire Perrin :

Affaire bien ancienne qui concerne l'éboulement du chemin de la Thuile. La Commune a fait procéder à la réfection du mur de soutènement (facture Eiffage de **13 000€**). M. Joseph Perrin se

référant à la décision du Tribunal Administratif qui charge la Commune de faire les réparations, n'accepte pas de payer et a déposé une requête en annulation devant le même Tribunal. Le Maire souhaite poursuivre en s'appuyant sur l'article 1382 du Code Civil. Visiblement les 2 parties n'ont pas la même interprétation de la décision du TA. Accord de 12 conseillers pour confier les intérêts de la Commune à Maître Gaillard, 3 abstentions : M. Dagnas plus son pouvoir de Mme Sénéchal et M. Desroches, Albinus, je ne comprends toujours pas comment on peut s'abstenir sur un tel sujet ! Soit on est pour, soit on est contre !

Remarque à propos des chemins ruraux : le Maire n'avait-il pas affirmé publiquement que les chemins ruraux appartenant au ruraux, c'était à eux de les entretenir. Visiblement le Tribunal Administratif de Grenoble, ne lui a pas donné raison. Cela le Conseil le savait et ne pouvait pas douter de la décision ! Ne voulant pas l'admettre le Maire et une partie des Conseillers veut poursuivre. On ne se refait pas ! A suivre...

6- Réfection des chemins ruraux : participation.

Il s'agit là aussi d'un «différent» ancien qui oppose la Commune aux consorts Jacques Billoud. Suite à l'effondrement d'une partie du mur de soutènement, chemin de Lourdens sur 6m50, au niveau de la maison de M. Billoud, le Maire a pris un arrêté portant sur l'interdiction de circuler le 8/12/2008. Il y a bientôt 5 ans ! Le Maire explique que des travaux pour l'alimentation en eau et électricité auraient fragilisé le mur et provoqué l'éboulement avec les années. Mais de quand datent ces travaux ? La Commune a enfin réalisé la consolidation. Se fondant sur l'article 1382 du Code civil : « *Toute personne à l'origine d'un dommage est tenue de le réparer* » le Maire, à la majorité moins 3 abstentions (les mêmes que ci-dessus), obtient l'accord du Conseil pour demander aux consorts Billoud une participation de **8 460,06€** (facture Ent. Goncalvez) et prendre toutes mesures pour exécuter cette décision. Le Maire va-t-il solliciter Maître Gaillard ? Bien compliqué tout ça !

7- Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire :

Point ajouté à l'ordre du jour à la demande du Maire. En séance il est évoqué la titularisation de Mme Debernardi, ATSEM de 1^{ère} classe catégorie C agent des écoles. « *Celle-ci a les diplômes, suit des cours, a de bonnes notes et mérite la titularisation* ». Le compte rendu est une longue litanie des textes en vigueur. Accord est donné au Maire, à l'unanimité, pour confier au Centre de Gestion l'organisation de la sélection professionnelle et l'autoriser à signer la convention. C'est acquis ou pas ? Devine. Et je ne m'explique pas pourquoi son nom n'est pas cité dans le compte rendu !

8- Point inscrit à l'ordre du jour n'ayant pas donné lieu à délibération :

Il s'agit de la gouvernance post-électorale de la future Communauté de Communes Cœur de Savoie. M. le Préfet demande aux Communes de se prononcer, par un vote à intervenir avant le 30 août, sur la composition du Conseil Communautaire. Le Maire et le 1^{er} Adjoint, qui siègent à la CCPM, regrettent le manque de concertation, le fait de ne pas être écoutés, de nombreuses incertitudes notamment sur le plan financier et fiscal. En conséquence ils proposent au Conseil de refuser de voter. Accord à l'unanimité pour ne pas voter.

9- Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération :

a) **Déclaration d'intention d'aliéner** : la Commune ne préempte pas les ventes Coquet/Bonione et Lozat/Lathoud.Dumas

b) **Réunion SISARC** : Le Maire a assisté à la dernière réunion, à la place du titulaire, mais n'avait pas le dossier ! Le SISARC se décide enfin à solliciter l'Etat afin d'obtenir des subventions pour draguer le lit de l'Isère. Dans le contexte actuel on peut toujours rêver !

c) **FPIC** : les fonds versés par l'Etat lors de la création des intercommunalités doivent être en partie remboursés pour être redistribués aux Communes non encore rattachées et qui ont

obligation de le faire. Le Maire dit s'être opposé à la prise en charge de ce remboursement par la CCPM. Albinus, soyons factuel, un petit retour en arrière pour t'éclairer ! Source : CR de la CCPM.

1^{er} épisode : le 14 février, Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) de la CCPM. Son Président propose aux Délégués Communautaires de prendre en charge le remboursement global d'environ 200 000€. Aucune Commune n'étant défavorable à cette proposition, elles n'ont pas mis cette dépense dans leurs budgets respectifs.

2^{ème} épisode : le 28 mars, lors du vote du budget de la CCPM, les 2 Délégués d'Arbin (MM. Appratti et Tomé) préférant prendre en charge notre part communale, n'ont pas validé la décision, qui doit être prise à l'unanimité pour être appliquée. Tu imagines la tête des autres délégués qui n'avaient pas prévu cette dépense.

3^{ème} épisode : le 13 juin (DL du 26 juin) le Président décide de remettre au vote cette décision. Ne rencontrant aucune opposition c'est donc bien la CCPM qui prendra en charge cette dépense.

Albinus, que penses-tu de cette troublante attitude ?

d) **EPFL** : forme associative de Communes regroupées pour venir en aide aux plus petites qui ne peuvent financer seules certains projets. La cotisation varie de 6 à 10€ par foyer des Communes adhérentes. Actuellement 136 adhérentes en Savoie pour un total de 2 000 000€. Si tout le monde adhère on atteindrait un fonds de soutien de 8 000 000€. Montmélian en fait partie, Arbin non. Pas de décision.

e) **Invitation SDIS** : inauguration du nouveau Centre de Secours des Pompiers le 12 juillet. Le Maire et son 1^{er} Adjoint relèvent le coût élevé de ce bâtiment : 5 000 000€ dont la moitié par la CCPM. Les autres intercommunalités de Cœur de Savoie ne participent pas.

f) **Travaux cure (encore !)** : *ça avance bien !*

g) **Canalisations en plomb rue de la Charrière** : le Maire demande à M. Gavillet de faire le nécessaire.

h) **Bulletin Municipal** : « *Très bien* ». Il ne manque que le mot du Maire.

i) **Cérémonie du 21 juin** : merci à tous ceux qui ont participé à la préparation.

A noter que les points b) à i) ne figurent pas dans le compte rendu. Pourquoi ? Sans intérêt ?

La séance est levée à 21h30

Rien sur le départ de Mme Agnès Ratel, employée administrative, et son remplacement.

Cette séance de Conseil a été l'occasion de nombreuses critiques sur des lois, sur des instances exécutives, et envers des Elus ainsi que sur leurs votes. Tout ça n'est pas très joli joli, surtout, et c'est plus grave, pas très démocratique. Il est surprenant d'entendre des Elus se comporter de cette façon, et se plaindre publiquement de devoir appliquer des lois et des décisions.

Tu vois Albinus, il ne faut pas que tu sois surpris si ce manque de respect finit par se retrouver à tous les niveaux de notre Société.

A bientôt,

Ton ami Nicolas,

Juillet 2013